

le journal du SNADGI 43 n°15 2008/3

L'information syndicale à destination des agents des impôts de Hte-loire



SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 2007/2008

2007, c'était hier... ...petit bilan

Pour des raisons de calendrier nous n'avons pu tenir notre **AG 2007** en début d'année. Le bilan rapide de l'année écoulée nous montre que **7 CTPD** et **12 CAPL** ont eu lieu en Hte-Loire. Fin 2006 une opération nationale de boycott des instances paritaires, pour entre autre faire retirer la fiche 4 (ancienneté), a été scrupuleusement suivie ici par le **SNADGI**. Nous ne sommes retournés en **CTPD** que début Juin 2007. L'autre OS 43 affichait la même posture, pourtant le 16 février, leur premier responsable a curieusement décidé de répondre positivement et seul à une invitation du DSF. Ce dernier, trop content à l'époque, avait sorti très vite un Flash Info 43 faisant état de cette entrevue avec **LES OS DEPARTEMENTALES!!!** Aussitôt votre dévoué a interpellé, le DSF qui avait malicieusement profité de son absence du département pour présenter une invitation à notre cher collègue. L'explication directe et très franche n'a plu ni au n°1 du département, ni à l'autre élu des personnels, mais à remis les pendules à l'heure. Le DSF a promis de ne plus recommencer et le deuxième intéressé a enclenché la machine aux fausses rumeurs, fait la gueule et a adopté la taille qui lui va si bien. La 1^{ère} convocation du CTPD d'Octobre 2007 a aussi été boycottée, à la 2^{ème} on a claqué la porte lorsque la DSF a voulu passer en force sur le projet de transfert de la relance des déclarations de successions au pôle enregistrement. Résultat, quelques jours plus tard le Directeur revenait sur sa décision et acceptait que ce soit son successeur qui prenne la décision. Voilà un des résultats tangibles de nos actions....

A noter comme fait marquant en 2007 le résultat exceptionnel des appels de notation. En dehors des majorations, forcément limitées par le contingentement départemental et les réserves qui en découlent, le taux de modifications des appréciations est de 93% !

Nous siégeons aussi régulièrement et activement en **CHS** et au **CDAS**. Nous avons, entre autre, obtenu qu'une commission de suivi des travaux soit constituée chaque fois qu'il y a une restructuration et ce dès le projet.

Bravo à celles et ceux qui ne baissent pas la tête devant ceux qui devraient le faire.

**Bonne
rentrée**

Dessin de
FAUJOUR
paru dans la NVO
du 29 août 2008

nvo

Abonnement :

www.librairie-nvo.com/



Profession Fonctionnaire...

Beaucoup de français pensent que les fonctionnaires sont.... feignants, coûtent chers et sont archaïques dans un monde mondialisé. Est-ce vrai ?

Il faut reconnaître que les politiques depuis de nombreuses années aiment à nous présenter comme des nantis.

La Fonction Publique (**FP**) est divisée en 3 branches (État, territoriale et hospitalière). Elle employait 5,2 millions de personnes au 31 décembre 2005, soit un salarié sur cinq. Près de la moitié appartient à la fonction publique d'État (49 % soit 2,3 millions fonctionnaires d'État), 31 % à la fonction publique territoriale et 20 % à la fonction publique hospitalière.

On nous dit que la FP française coûte bien plus cher que la canadienne ou la britannique. Les dépenses de personnels, en activité ou en retraite, représentent 44 % du budget de l'État. Le salaire net moyen mensuel des fonctionnaires d'État est de 2 108 euros (25 296 euros annuels) mais la moitié des fonctionnaires perçoit un salaire inférieur à 1 927 euros et 10 % d'entre eux ont un salaire inférieur à 1 237 euros. Par comparaison, le salaire net moyen annuel dans le secteur privé s'élève, pour un temps plein, à 19 818 euros pour les femmes et 24 446 euros pour les hommes (chiffres de l'Insee, données 2006). La forte proportion de cadres A, qui s'explique par le grand nombre d'enseignants (appartenant à la catégorie A), tire la moyenne vers le haut. Globalement, selon les données de la peu suspecte de gauchisme Organisation de coopération et de développement économique (**Ocde**), reprises dans le désormais célèbre «livre blanc de la fonction publique», les dépenses de fonctionnement (dont le personnel représente la majeure partie) sont plus importantes au Royaume-Uni et au Canada qu'en France (respectivement 21,5, 19 et 18 % du Produit intérieur brut de ces États).

Le statut de la fonction publique a été créé en 1946 pour garantir : l'égalité d'accès aux emplois publics, l'égalité de traitement des usagers, la continuité de l'action publique (qui perdure malgré les changements de gouvernements) et l'indépendance et la neutralité de ceux qui sont au service de l'État.



En clair, le statut permet d'éviter qu'un fonctionnaire soit licencié, embauché ou promu en fonction de ses relations ou du caprice de ses chefs successifs. Le statut constitue donc une double garantie : pour le citoyen (indépendance, continuité, neutralité de l'action publique) et pour le fonctionnaire (pour les mêmes raisons, d'où la sécurité de l'emploi). Du reste, on le sait peu, mais les fonctionnaires n'ont pas que des droits, ils ont aussi des obligations spécifiques. Ces précisions, toujours utiles à rappeler pour éviter la profusion d'idées fausses.

Coûteux ? Mais tout travail mérite salaire et du reste, si les services publics étaient privatisés, il faudrait tout de même payer le salaire de ceux qui assureraient ce même service (enseigner par exemple). Or, rien ne dit que cela coûterait moins cher (voir le coût de l'éducation ou de la santé dans les pays libéraux) et tout montre que seuls ceux qui pourraient se le payer y auraient accès.

Feignants ? Mais les multiples «réformes» réalisées dans les administrations (**aux finances par exemple** !), l'augmentation de la charge de travail et des objectifs dans un contexte de réduction des effectifs (les «contrats de performances» des administrations permettent de vérifier aisément ce qui précède) et la dégradation des conditions de travail (**due notamment aux nouveaux modes de management**) montrent que les fonctionnaires vivent une réalité sociale de «salariés classiques» et pas de nantis.

N'en déplaise aux pourfendeurs de la fonction publique, les fonctionnaires remplissent des missions utiles qui ont pour but la recherche de l'intérêt général. Cette dimension doit être prise en compte dans l'évolution des missions et de la gestion des personnels. Or, très souvent, les «réformateurs» se sont contentés de copier des recettes ici ou là tout en jouant pleinement la division entre salariés du public et du privé, une stratégie qui ne profite à personne, et surtout pas aux salariés du privé, de plus en plus violemment confrontés à l'insécurité sociale. **De plus, certains responsables administratifs vilipendent des règles (concours, statut, avancement...) dont ils ont pourtant eux-mêmes bénéficié durant toute leur carrière !** Nous avons là tous les ingrédients d'un profond malaise et d'un réel mécontentement de salariés qui se sentent de plus en plus incompris et injustement critiqués. Ajoutez à cela des projets et des orientations (loi sur la mobilité avec une forte dimension «mobilité subie», livre blanc...) qui remettent en cause la nature même des missions, de la place et du rôle de l'action publique et de ses salariés, et voici réunies les conditions d'une véritable crise de sens. De nombreux salariés la vivent. C'est aussi ce que vivent la plupart des fonctionnaires.

VOIX CAPL : Le SNADGI-CGT 43 a obtenu 106 voix sur 186 exprimées soit 56,99 %.
Cela se traduit par 1 siège sur 2 en catégorie A, 3 sièges sur 5 en catégorie B et 3 sièges sur 5 en catégorie C (+1).
VOIX CAPN : Le SNADGI-CGT 43 a obtenu 112 voix sur 213 exprimées soit 52,63 %.
Cela se traduit par 3 sièges sur 5 en CTPD, 2 sièges sur 3 en CHS-DI 43 et 2 sièges sur 3 au CDA S (Services Sociaux).

Tableaux récapitulatifs des votes en **CAPL** et **CAPN** depuis les élections professionnelles de 2004 à la Direction des Services Fiscaux de la Haute-Loire (43). Depuis 2000 le nombre d'inscrits pour les CAP est passé de 245 à 208, soit moins 37 postes au 31/12/2007 !!! 6 autres suppressions sont prévues pour le 01/09/2008.

VOIX CAPL 2004

TOTAL				VOTES				AUDIENCE		SIEGES	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
INSCR.	VOT.	ABS.	B/N	CAPL	EXPRI	CGT	SNUI	CGT	SNUI	CGT	SNUI
28	23	5	0	1	23	9	14	39.13%	60.87%	1	1
78	73	5	4	2	69	40	29	57.97%	42.03%	3	2
119	104	15	8	3	96	44	52	45.83%	54.17%	2	3
225	200	25	12	Global	188	93	95	49.47%	50.53%	6	6

VOIX CAPL 2007

INSCR.	VOT.	ABS.	B/N	CAPL	EXPRI	CGT	SNUI	CGT	SNUI	CGT	SNUI
30	30	/	3	1	27	13	14	48,15	51,95	1(=)	1
77	70	3	1	2	69	42	27	60,80	39,13	3(=)	2
101	91	7	4	3	90	51	39	56,67	43,33	3(+1)	2
208	191	10	8	Global	186	106	80	56,99	43,01	7(+1)	5

Commentaires entre les élections de 2004 et 2007 pour les CAPL en Haute-Loire 43

- Colonne 1 : On constate une différence de - 17 inscrits (7,56 %) (rappel - 20 entre 2000 et 2004 et - 17 entre 2004 et 2007)
Colonne 2 : On constate une différence de - 17 votants (8,18%)
Colonne 3 : On constate - - de - 15 abstentions (4.08 % en 2000, 11.11% en 2004, 5,21 % en 2007)
Colonne 4 : On constate - - de - 4 B/N
Colonne 6 : On constate - - de - 2 exprimés (alors qu'il y a eu 17 emplois de supprimés depuis 2004)
Colonne 7 : On constate - - de +13 votes CGT (52.97% en 2000, 49.47% en 2004 et **56,99% en 2007**) *
Colonne 8 : On constate - - de - 15 votes SNUI (47.03% en 2000, 50.53% en 2004 et 43,01% en 2007)
Colonne 12 : On constate que le nombre de sièges est toujours le même pour le SNADGI-CGT(3) et le SNUI(2) en B et **plus 1 C**
• *Nota : Le SNADGI-CGT 43 progresse dans toutes les catégories, + 4 en A ; + 2 en B et + 7 en C alors que le département a perdu 17 emplois depuis 2004. Cela nous permet de gagner un siège en catégorie C et de maintenir nos acquis en B et A.

VOIX CAPN 2004

INSCR.	VOT.	ABS.	B/N	CAPL n°	EXPRI M	CGT	SNUI	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA
5 (A++)	5	0	0	1	5	0	2	0	2	NL	1	0
12 (idep,IP)	10	0	0	2	10	1	3	1	2	0	2	1
9 (géos)	9	0	1	4	8	8	0	0	0	0	NL	NL
26 (A)	24	1	1	Global	23	9	5	1	4	NL	3	1
6	6	0	0	BERK. *	6	0	2	3	1	0	0	0
225	200	25	12		188	93	95					
251	224	25	13	/	217(1)	102	102	4	5	0	3	1

VOIX CAPN 2007

INSC	VOT.	ABS.	B/N	CAPL n°	EXPRI	CGT	SNUI	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA
5	5	/	/	1	5	/	1	1	/	/	3	/
11	10	1	/	2	10	/	6	2	1	/	/	1
7	7	/	1	4 (géos)	6	6	/	/	/	/	/	/
23	22	/	1	Global	21	6	7	3	1	/	3	1
5	/	/	/	BERK. *		*						
208	191	10	8	/	186	91	78	7	6	3	/	
231	213	11	10	/	207	97	85	10	7	3	3	2

Colonne 1 : On constate une différence de - 20 inscrits (- 7,97 %)

Ci après le message que nous avons distribué aux enfants invités par le DSF & le TPG lors de la Journée Portes Ouvertes (JPO) à Yssingeaux. Une journée revendicative exceptionnelle où plus de 95 % des personnels s'étaient massés sous nos banderoles au grand dam des divers responsables locaux. La couverture médiatique avait été parfaite aussi. La DSF 43 a voulu faire 3 JPO qui se sont soldées par autant d'échec pour elle...



LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

L'école a le devoir de bâtir les citoyens de demain qui défendront les valeurs de la République. Tous les enfants du primaire apprennent la devise qui scelle les valeurs de la République Française.

Liberté, Egalité, Fraternité

Ces trois mots de la devise républicaine se retrouvent dans la **Déclaration des droits de l'homme de 1793**.

La Liberté est définie ainsi : « La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui ; elle a pour principe la nature, pour règle la justice, pour sauvegarde la loi, sa limite morale est dans cette maxime : Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait. »

L'Egalité signifie que la loi est la même pour tous, que les distinctions de naissance ou de condition sont abolies et que chacun est tenu à mesure de ses moyens de contribuer aux dépenses de l'Etat. « Tous les hommes sont égaux par nature et devant la loi. L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. L'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs. »

La Fraternité est ainsi définie dans la **Déclaration des droits et devoirs du citoyen** figurant en tête de la Constitution de l'an III (1798) : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit, faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir ». La Fraternité est une obligation de chacun vis-à-vis d'autrui. C'est un mot d'ordre moral, qui implique un lien de solidarité et d'amitié entre les humains.

Cette devise est adoptée comme symbole officiel de la République. Toutefois, suivant les époques, elle est diversement interprétée. En 1848, la II^e République l'adopte comme devise officielle ; elle sera supprimée sous l'Empire et la Restauration, puis sous le Second Empire, et enfin sous le **régime de Vichy**. Au sein de la « **France libre** », la devise est évitée pendant près d'un an comme « politique », pour des motifs d'opportunité.

En 1880, elle apparaît sur les frontons de toutes les institutions publiques, et au milieu du XX^e siècle, elle s'inscrit durablement dans l'histoire de la République Française, avec la **constitution de 1946**.

Cette **devise** symbolise les motivations ou les intentions d'un individu, d'un groupe social, d'une organisation ou d'une institution qui l'a choisie pour suggérer un idéal, comme règle de conduite ou pour rappeler un passé glorieux.

Plusieurs groupes d'enfant de CM2 ont été invités par un service de l'Etat dans le cadre d'une Journée Portes Ouvertes (J.P.O.). Au delà de l'aspect strictement publicitaire recherché par ses concepteurs pour essayer de donner une image positive de leur administration, **les représentants des personnels** saisissent cette occasion pour informer tous les citoyens, grands et petits, des missions de service public qui leur sont dévolues et qui sont en danger.

Comme le stipule la notion d'Egalité, inscrite dans notre devise Républicaine, « **Tous les hommes sont égaux par nature et devant la loi. L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. L'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs. Chacun est tenu à mesure de ses moyens de contribuer aux dépenses de l'Etat** ».

Dans ce sens la Direction Générale des Impôts (DGI) doit assurer équité et égalité en matière fiscale entre tous les citoyens et ce sur tout le territoire national.

L'article 13 de la Constitution stipule : « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

Alors au delà de la vitrine qui va vous être présentée, au delà de quelques démonstrations professionnelles au niveau informatique qui logiquement à votre âge ne vous intéressent pas directement, sachez que votre avenir démocratique passera forcément par la défense de notre devise nationale. Dans ce contexte l'Egalité entre tous les citoyens ne pourra être garantie que par la présence d'un service public de qualité indépendant de toutes pressions partisans. Seul un service Public fort, défendu par tous et pour tous, permettra cette gageure.

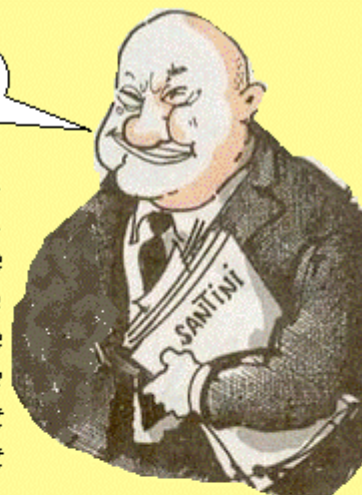


LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

Houais, je dirais même chargé de la liquidation !



Il aime les cigares, petit bonheur à 1.000 euros par mois qui l'a hissé à la présidence à vie du Club des parlementaires amateurs de havane. Il aime la gastronomie - en témoignent sa panse rebondie et son appartenance à la Confrérie du fromage de tête. Il aurait soit disant de l'humour, ce qui lui valut d'apparaître comme "un joyeux drille des grosses têtes". Mais ces déclarations de Secrétaire d'Etat ne prêtent guère à rire. Jugez plutôt : *"Les retraités de la fonction publique ne rendent plus de services à la nation. Ces gens-là sont inutiles, mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité c'est presque 75 % du coût d'un fonctionnaire présent. Il faudra résoudre ce problème."* Cette déclaration il l'a faite le 20 octobre 2007, lors d'une réunion de la Fondation Concorde, proche de la majorité actuelle. Plus récemment, la veille de la grève des fonctionnaires du 15 mai 2008, Santini trouve qu'il y a *"d'autres moyens de s'exprimer"* que de descendre dans la rue. *"Moi je me rappelle une grève chez moi, les gens avaient mis un brassard à la japonaise"*. *"On peut trouver d'autres formules, on n'est pas obligé d'être le pays le plus révolutionnaire"*. Fidèle à lui-même, il vitupérait en août 2007 sur l'antenne de RTL, réagissant à un sondage montrant que 61 % des Français étaient hostiles au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux : *"Il n'est pas normal que 24 % de la population active soit fonctionnaire !"*. Pourcentage qu'il avait quelque peu gonflé, car si l'on prend pour base la population active totale, les fonctionnaires représentent 18 % et non pas 24. Autre fait que Santini n'explique pas, c'est que depuis 25 ans du fait de la centralisation, l'augmentation des fonctionnaires et de la dépense publique provient essentiellement de la fonction publique territoriale, qui a plus que triplé. Il est vrai que Santini dans la commune d'Issy-les-Moulineaux dont il est le maire, se targue de n'employer qu'un petit millier de fonctionnaires pour 60 000 habitants. Les dépenses de personnel de la commune ne représentent que 41 % des charges de fonctionnement, alors que la moyenne nationale est de 51 %. Il oublie tout simplement de citer le rapport de la Chambre régionale des comptes rendu public en mai 2006 : *"Le niveau modéré des dépenses de personnel s'explique notamment par le recours à des prestataires extérieurs"*. Toujours selon ce rapport : La délégation des services publics à des prestataires privés *"se traduit par un montant élevé de charges externes : 427 € par habitant, contre 237 € par habitant pour la moyenne nationale"*. Voilà la méthode Santini. On liquide la fonction publique et on délègue à des prestataires privés !! Vous vous demandez pourquoi ? Cherchez bien, ce n'est pas compliqué à comprendre !

Autre information que le SNADGI ne commentera pas : Le 20 février 2008, la Cour de cassation a confirmé la mise en examen du Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique André SANTINI, pour des infractions financières présumées dans le cadre de la création de la fondation d'art contemporain Hamon. (cf - tous les sites des journaux nationaux du mercredi 20 février 2008).



Le Service Public vu par SANTINI



Dernière minute : nous apprenons que l'appétit de notre petit Nico est de plus en plus féroce envers les mous thons. Nos détectives privés l'ont surpris en plein gavage de fonctionnaires. Bien entendu, cette info exclusive est secret défense comme cette photo exclusive le montrant en pleine action...



**ILS SONT EN TRAIN
DE TOUT
CASSER !**



Fusions et
fermetures de
services dans
les Finances



Fin de
l'indépendance
de l'Inspection
du travail



Transformation du
statut de l'hôpital
public en EPIC
(Etablissement
Public à caractère
Industriel et
Commercial)



Mise en concurrence
des établissements de
soins au profit des
cliniques privées

Suppression
des services du
ministère de la santé
(DDASS)

Privatisation
en pagaille à
l'Équipement,
l'Agriculture,
Services
Vétérinaires...



Suppression
massive de
postes
d'enseignants
et d'heures de
cours



Fermeture
des
tribunaux
de
proximité



**AVEC LES ENSEIGNANTS, LES
HOSPITALIERS, LES
TERRITORIAUX, AVEC TOUS
LES FONCTIONNAIRES,
DÉFENDONS LE SERVICE
PUBLIC !**

...LA POSTE, EDF, GDF, LA SNCF... ETC... ETC...

Petit dicton : de deux choses l'une, soit l'automne sera chaud, soit les salariés seront cuits. C'est à vous de voir...

**Syndiquez vous, c'est le seul moyen de défendre
collectivement vos intérêts... personnels !!**

